

L'ANTIPASSIF DE FOCALISATION DU K'ICHEE' ET L'ENVERS DU CHUKCHI :
UNE ÉTUDE DE L'ACCORD EXCENTRIQUE.*

Ken Hale
Department of Linguistics and Philosophy
77 Massachusetts Avenue
Massachusetts Institute of Technology
Cambridge, MA 02139

La langue K'ichee', comme presque tous les autres membres de la famille Maya, présente dans son système d'accord les traits canoniques de l'ergativité : (i) le sujet d'un verbe transitif (l'argument ergatif) se distingue formellement des autres arguments directs, c'est à dire de l'objet d'un transitif et du sujet d'un verbe intransitif, lesquels sont identiques (et dont le cas est traditionnellement appelé ou bien absolutif, ou, dans l'usage que j'adopte ici, nominatif) ; et (ii) quand la morphologie verbale permet de déterminer l'ordre des éléments, on observe que l'ergatif est plus proche du verbe que le nominatif. Ces caractéristiques sont illustrées en (1) :

- (1) (a) x-at-uu-kunaj (at) lee achi
ASP-2SG-3SG-guérir (tu) l'homme
'L'homme t'a guéri'
- (b) x-at-b'iin (at) -
ASP-2SG-marcher (tu)
'Tu as marché.'

Normalement les pronoms ne se prononcent pas quand ils ne sont pas focalisés, ainsi l'intransitif (1b) apparaîtrait plus naturellement sans sujet explicite et dans la forme marquée avec le suffixe («pausal») intransif -ik ; le transitif (1a) aussi peut apparaître dans une forme marquée (avec voyelle allongée) quand ses arguments sont pronominaux et, de préférence, omis :

- (2) (a) x-at-uu-kunaaj
 ASP-2SG-3SG-guérir : TR
 'Il t'a guéri.'
- (b) x-at-b'iin-ik
 ASP-2SG- marcher-INTR
 'Tu as marché.'

La catégorie du cas n'est pas explicite dans la projection nominale du K'ichee'. Elle est représentée explicitement uniquement dans l'accord préfixé dans le mot verbal. Dans ces exemples, l'ergatif (sujet transitif) est réalisé par le préfixe de troisième personne du singulier -uu- (avec allomorphe prévocalique -ɾ), et le nominatif (objet transitif et sujet intransitif) est réalisé par -at-, deuxième personne du singulier (informel).

Si l'on inverse les fonctions grammaticales des personnes qui sont illustrées en (2), en remplaçant la deuxième par la troisième, et vice versa, on voit clairement que l'ergatif est formellement différent du nominatif et que celui-ci correspond également au sujet intransitif et à l'objet transitif :

- (3) (a) x-∅-aa-kunaaj.
 ASP-3SG-2SG-guérir :TR
 'Tu l'a guéri.'
- (b) x-∅-b'iin-ik.
 ASP-3SG-marcher-INTR
 'Il a marché.'

Le nominatif de troisième personne du singulier est représenté par zéro (∅). Ce traitement de la troisième personne du singulier est largement attesté dans les langues du monde ; et il va être pertinent dans la

discussion sur «l'antipassif de focalisation» du K'ichee'. L'ergatif de deuxième personne a la forme -aa- (avec allomorphe prévocalique). Ceci s'applique à la deuxième personne informelle ; la deuxième -aaw- personne formelle se réalise comme zéro dans le système d'accord préfixé.

L'inventaire complet des préfixes d'accord est présenté ci-dessous (avec allomorphes prévocaliques entre parenthèses) :

(4)		<i>Nominatif</i>	<i>Ergatif</i>
	1SG	-in-	-in- (-inw-)
	2SG	-at-	-aa- (-aaw-)
	3SG	-Ø-	-uu- (-r-)
	1PL	-oj-	-qa- (-q-)
	2PL	-ix-	-ii- (-iiw-)
	3PL	-ee-	-ki- (-k-)
	2FORMEL	-Ø-	-Ø-

Avec cette introduction, nous pouvons commencer la discussion de l'accord excentrique du K'ichee'. Nous supposons que celui-ci a son origine dans la grammaticalisation de l'antipassif, lequel est illustré en (5) :

(5)	x-Ø-kuna-n	lee achi	ch-aaw-ee
	ASP-3SG-guérir-AP	l 'homme	PREP-2SG-SR
	'L'homme t'a guéri.'		

L'antipassif implique une morphologie suffixale (dans les exemples qui suivent -n, glosée AP), qui a pour effet de convertir le verbe transitif en verbe intransitif, avec des conséquences plus ou moins prévisibles dans le système casuel de la phrase. L'inflexion perd sa capacité d'assigner le cas ergatif au sujet—celui-ci apparaît au nominatif (ainsi lee achi 'l'homme' en (5) est représenté par le préfixe Ø).

le nominatif). Et le verbe acquiert la capacité d'assigner à son objet un cas oblique, le datif, dont la réalisation se fait par un complexe prépositionnel (préposition ch(i)- 'à' plus complément basé sur le substantif relationnel -ee, dont le spécificateur (-aaw- 'tu, de toi', dans cet exemple) correspond à l'objet du verbe). Le cas oblique, naturellement, ne se représente pas dans l'accord à l'intérieur du verbe. En inversant les arguments, on obtient (6), avec sujet nominatif -at- 'deuxième personne' et objet oblique ch-(r-)ee lee achi 'l'homme' :

- (6) x-at-kuna-n (at) ch-(r-)ee lee achi
 ASP-2SG-guérir-AP (tu) PREP-(3SG-)SR l'homme
 'Tu as guéri l'homme.'

Le système d'accord que l'on observe à l'antipassif n'est pas surprenant, étant donné que l'antipassif est assimilé totalement à l'intransitif. Mais il existe en K'ichee' une autre construction à laquelle s'applique le terme «antipassif» dans la littérature linguistique maya, il s'agit de «l'antipassif de focalisation» (cf., Mondloch, 1981 ; Davies and Sam-Colop, 1990 ; Larsen, 1987, 1988 ; Pye, 1988 ; Trechsel, 1993) illustré en (7) :

- (7) (a) lee achi x-at-kuna-n (at)
 l'homme ASP-2SG-guérir-FA (tu.SG)
 'C'est l'homme qui t'a guéri'
- (b) at x-at-kuna-n lee achi
 tu.SG ASP-2SG-guérir-FA l'homme
 'C'est toi qui as guéri l'homme'

Bien que le verbe de (7) ait la même forme que l'antipassif, syntaxiquement il n'est pas véritablement antipassif, parce que son objet n'est pas dégradé et, en conséquence, il n'a pas le cas oblique caractéristique de l'objet du véritable antipassif. Syntaxiquement, la construction de (7) est transitive (circonstance reconnue par la plupart des auteurs mentionnés ci-dessus), bien que le verbe ne comporte que

l'accord nominatif, comme s'il était intransitif. À cause de sa transitivité syntaxique, j'utilise l'expression «focalisation de l'agent» (glosée FA) à la place d'«antipassif», pour me référer à la construction de (7). Cette construction s'utilise seulement quand on extrait «l'agent» (le sujet d'un verbe transitif) et seulement à la condition extraordinaire de ce qu'au moins un des arguments directs (sujet, objet) appartienne à une catégorie qui tolère zéro (\emptyset) dans le registre d'accord—cela signifie qu'au moins un des arguments doit être de la troisième personne du singulier ou de la deuxième personne formelle. L'extraction elle-même est exécutée pour focaliser l'agent (comme en (7)), pour relativiser l'agent, ou pour interrogativiser l'agent ; tous ces usages sont inclus traditionnellement sous le terme de «focalisation».

Le détail qui nous intéresse ici est le suivant. Dans la construction de «focalisation d'agent», apparaît seulement l'accord nominatif, étant donné que l'accord ergatif a été supprimé par la morphologie qui définit la construction. Mais dans une phrase transitive, il ya deux arguments directs qui, normalement, ont besoin d'accord. En (7a), l'objet (2SG) est représenté par l'accord nominatif. Le sujet (3SG) n'a pas besoin d'accord explicite. Ceci est plus ou moins normal, dans le sens que l'objet s'accorde avec l'élément habituel dans cette langue ergative, le nominatif.

À la différence de l'accord que l'on observe en (7a), celui de (7b) est «excentrique». Dans cette phrase, le sujet, qui normalement présente l'accord ergatif, s'approprie l'accord nominatif, excentriquement. En général, un argument direct (sujet ou objet) de première ou deuxième personne a besoin de concordance explicite, et il satisfait ce besoin excentriquement si c'est nécessaire. S'il ne peut pas le satisfaire, la phrase se trouve être agrammaticale, comme (8) où le sujet est 2SG et l'objet 1SG :

- (8) *at x-in-kuna-n-ik
 tu.SG ASP-1SG-guérir-AG-INTR
 'C'est toi qui m'as guéri'

Dans ce cas on utilise la forme transitive normale, laquelle comporte les deux jeux d'accords.

- (9) at x-in-aa-kunaaj
 tu.SG ASP-1SG-2SG-guérir : TR
 'C'est toi qui m'as guéri.'

En résumé, la construction de focalisation de l'agent ne possède pas l'un des deux jeux d'accord que comporte normalement un verbe transitif. L'argument qui réussit à s'associer à l'accord explicite est celui qui a besoin de s'accorder explicitement, c'est-à-dire l'argument dont l'accord est systématiquement explicite et jamais nul (comme la première et deuxième personne informelles). Si le sujet a besoin de s'associer à de l'accord explicite, il le fait de façon excentrique, de telle façon que l'argument ergatif s'accorde avec le jeu nominatif.

Ce travail a pour objectif d'offrir une explication à une observation sur l'accord, spécifiquement, l'accord excentrique, dans le modèle développé par Bittner (1994 ; voir aussi Bittner et Hale, 1996), cadre théorique que j'appelle ici Liage Casuel. Avant de continuer avec la discussion du K'ichee', je présente les données correspondantes sur le Chukchi (aussi Tchouktche, membre de la famille sibérienne Chukotko-Kamchaktka), lesquelles montrent que l'accord excentrique n'est pas un phénomène isolé—au contraire je vais soutenir qu'il se comporte en suivant des principes linguistiques généraux.

Les phrases qui apparaissent en (10) représentent une partie du paradigme du «passé télique» du Chukchi (Skorik 1977 : 44). À la

différence de ce que l'on observe en K'ichee', le cas ergatif est explicite en Chukchi, visible dans le sujet pronominal dans ces exemples. Par rapport à l'accord dans le verbe transitif, le Chukchi et le K'ichee' sont essentiellement identiques, au moins du point de vue abstrait. Seulement les détails superficiels sont différents. Dans la situation ordinaire, comme en (10), le verbe transitif du Chukchi (de même que celui du K'ichee') s'accorde avec les deux arguments directs, mais la morphologie qui y correspond est divisée entre préfixes (sujet) et suffixes (objet) :

- | | | | | |
|------|-----|--|--------------|----------------------------|
| (10) | (a) | gvm-nan
Je-ERG
'Je t'ai vu.' | gvt
tu | tv-l'u-gvt
1SG-voir-2SG |
| | (b) | gvm-nan
Je-ERG
'Je vous ai vus.' | turi
vous | tv-l'u-tvk
1SG-ver-2PL |
| | (c) | v-nan
il-ERG
'Il t'a vu.' | gvt
tu | ne-l'u-gvt
3-voir-2SG |
| | (d) | v-nan
il-ERG
'il vous a vus.' | turi
vous | ne-l'u-tvk
3-voir-2PL |
| | (e) | v-nan
il-ERG
'Il nous a vus.' | muri
nous | ne-l'u-mvk
3-voir-1PL |

Le verbe intransitif emploie l'accord suffixal, sauf dans la première personne, où l'accord se réalise de façon discontinue avec une partie préfixée et une autre suffixée (Skorik, 1977 : 20) :

- (11) (a) muri mvt-kvtgvntat-mvk
 nous 1PL-courir-1PL
 'Nous avons couru.'
- (b) turi kvtgvntat-tvk
 vous courir-2PL
 'Vous avez couru.'

Avec l'exception que nous venons de mentionner, l'accord suffixal correspond à l'argument nominatif (objet du transitif, sujet de l'intransitif) et l'accord préfixal correspond à l'ergatif (sujet du transitif). La flexion casuelle des arguments (pronominaux dans les exemples donnés) est conforme au patron ergatif—cas ergatif explicite (-nan) sur le sujet du transitif, cas nominatif (non-explicite) sur les autres arguments directs, de telle façon que l'ergativité du Chukchi est évidente aussi bien dans la morphologie nominale que dans la morphologie du verbe.

Comme le K'ichee' et beaucoup d'autres langues ergatives, le Chukchi possède une véritable construction antipassive, c'est-à-dire un antipassif totalement assimilé à l'intransitif (Skorik, 1997 : 115) :

- (12) (a) muri mvt-ine-wiriñ-mvk
 nous 1PL-AP-défendre-1PL
 'Nous avons défendu (quelquun).'
- (b) turi ine-wiriñ-tvk
 vous AP-défendre-2SG
 'Vous avez défendu (quelquun).'

Dans les exemples de (12) l'objet original a été supprimé complètement. Les exemples de (13) illustrent un transitif original et l'antipassif correspondant avec son objet au cas oblique (Skorik, 1977 : 124-125) :

- (13) (a) morgv-nan mvt-wiriñ-vrkvn-et tumg-vt
 nous-ERG 1PL-défendre-IMPF-3PL camarade-PL
 'Nous (les) défendons les camarades'
- (b) muri mvt-ine-wiriñ-vrkvn[-mvk]
 nous 1PL-AP-défendre-IMPF[-1PL]
 tomg-etv
 camarade-DAT
 'Nous défendons les camarades'

Le deuxième composant de l'accord intransitif de première personne (indiqué avec des crochets en (13b)) est régulièrement supprimé à l'imparfait (IMPF). Dans l'antipassif (13b), l'objet apparaît au datif, un des cas obliques du Chukchi ; en conséquence, il ne s'accorde pas avec le verbe. En (13a) phrase transitive, l'objet apparaît au nominatif et s'accorde avec le verbe comme prévu, c'est à dire, au moyen du suffixe.

L'élément opératif dans la construction antipassive Chukchi est le préfixe *ine-* (il existe aussi une variante suffixale *-tku*). Ceci correspond à la morphologie antipassive (*-n*) du K'ichee'. Dans les deux langues, la morphologie antipassive (i) habilite le verbe pour assigner le cas oblique à son objet et (ii) convertit le verbe en intransitif. Ceci est le véritable antipassif. Mais ce qui nous intéresse ici est le fait que dans les deux langues existe un faux antipassif qui utilise à peu près la même morphologie. Dans le K'ichee', le faux antipassif est celui qui est utilisé dans la construction de Focalisation de l'Agent, déjà examiné. En Chukchi, le faux antipassif est la forme inverse (cf., Spencer, 1996) qui apparaît sporadiquement dans les paradigmes transitifs de la langue. Les phrases de (14) exemplifient l'envers (Skorik, 1977 : 45, 66) :

- (14) (a) torgv-nan gvm ine-l'u-tvk
 vous-ERG je INV-voir-2PL
 'Vous m'avez vu'

- (b) gvm-nan gvt n-ine-l'u-y-gvm
 je-ERG tu PRES-INV-voir-COMP-1SG
 'Je te vois.'
- (c) gvm-nan turi n-ine-l'u-y-gvm
 je-ERG vous PRES-INV-voir-COMP-1SG
 'Je vous vois.'

Il faut remarquer qu'il manque au verbe inversé l'accord préfixal (ergatif) ; il ne lui reste que l'accord suffixé (nominatif ; mais excentriquement associé à l'argument ergatif). À la différence de ce que l'on observe en relation à la Focalisation de l'Agent en K'ichee', l'envers Chukchi n'a aucune fonction pragmatico-gramaticale, et n'a aucune corrélation avec d'autres processus syntaxiques, comme l'extraction, par exemple. L'envers du Chukchi, synchroniquement, n'est rien d'autre que la forme qui apparaît à l'endroit approprié à certaines combinaisons spécifiques de traits de personne et de nombre dans les paradigmes transitifs. Par exemple, (14a) appartient au paradigme du passé «télique» et il est en «envers», mais les formes qui apparaissent en (10), du même paradigme, sont à la forme directe. Les formes (14 b, c) qui appartiennent au paradigme du présent (spécifiquement, le «Deuxième Présent»), sont à la forme inverse. Chaque paradigme transitif contient quelques entrées inverses et d'autres directes, et synchroniquement, il n'existe aucune explication linguistique—le phénomène se décrit facilement mais il échappe à toute explication satisfaisante.

Ce qui est pertinent dans le contexte de cette étude, c'est l'ensemble des propriétés de l'envers et son effet sur la morphosyntaxe : (i) la présence de la morphologie inverse ine- (~ -tku INV) coïncide avec l'absence d'accord ergatif, comme pour l'antipassif ; (ii) la phrase inverse, comme la directe, est transitive, ce qui est évident du fait que le sujet et l'objet reçoivent les cas prévus, ergatif et nominatif, respectivement ; (iii) le sujet, privé de son propre accord ordinaire,

s'associe à l'accord nominatif, excentriquement, laissant l'objet sans accord.

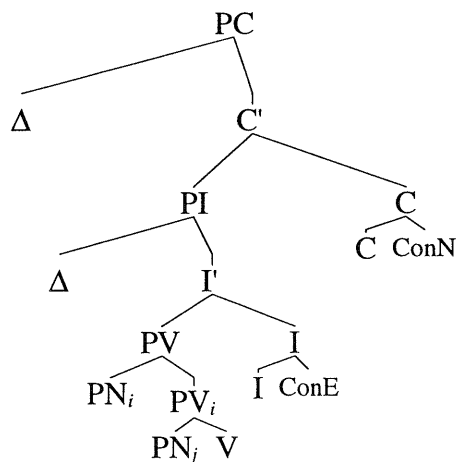
Malgré les différences de distribution et d'usage, le faux antipassif du K'ichee' et celui du Chukchi représentent une unité linguistique en ce qui concerne le phénomène d' «accord excentrique». Dans les deux langues, l'élimination de l'accord ergatif fait que le sujet cherche l'accord à un autre endroit. Ceci n'est pas une coïncidence ; au contraire, c'est un comportement compréhensible dans le cadre d'une théorie explicite du cas et de l'accord, comme celle de Bittner (1994).

Passons maintenant à la question théorique—à savoir, à une explication de l'accord excentrique. Supposons que le K'ichee' et le Chukchi, au niveau le plus abstrait, partagent la même structure syntaxique de base dans le cadre du Liage Casuel, lequel reconnaît plusieurs niveaux de projection dans la structure du syntagme verbal. La projection lexicale est celle qui est projetée par la tête lexicale, c'est à dire, le verbe lui-même ; cela inclut ses compléments, y compris l'objet dans le cas d'un verbe transitif. Le sujet occupe une position adjointe à la PV (projection verbale), la projection maximale du verbe ; en réalité, le sujet est un «adjoint distingué» dans le sens qu'il est coindexé à la PV—on utilise des coindexes pour représenter la prédication ; suivant la pratique de Williams (1980). La structure qui domine le PV est constituée d'au moins deux projections fonctionnelles—la première se projette à partir du noyau inflexionnel d'après l'usage que j'adopte ici, et la deuxième se projette du noyau complémentateur. La catégorie exacte de ces noyaux fonctionnels est actuellement discuté et j'adopte sans plus de discussion la tradition de Bittner et d'autres linguistes, en leur assignant les étiquettes I (à la première) et C (à la deuxième). L'étiquette n'a pas d'importance ; ce qui est important ce sont les propriétés qu'elles possèdent. Structurellement, le noyau C occupe la position supérieure

dans le système fonctionnel, et son complément est la projection verbale PV. Du point de vue morphosyntaxique, les noyaux fonctionnels contiennent plusieurs morphèmes pertinents dans la grammaire, entre autres l'accord—ConE, lequel s'adjoit au noyau I, qui correspond à l'accord ergatif ; et ConN, adjoit au noyau C, correspondant au nominatif. Il convient de se rendre compte du fait que les termes ergatif et nominatif par rapport à l'accord sont utilisés uniquement comme des étiquettes, ils n'ont pas de valeur de traits casuels, étant donné que, comme nous avons vu, le dénommé nominatif peut être associé à l'argument ergatif (dans le sens original d'argument qui porte le cas ergatif). Les affixes d'accord, en réalité, ne manifestent pas de cas ; leur forme dépend de leur position structurelle et leur associations avec des arguments nominaux dépendent seulement de la configuration syntaxique dans laquelle ils se trouvent.

En (15) est présentée schématiquement la structure syntaxique de la phrase transitive, dans la forme abstraite (et neutre du point de vue de l'ordre linéaire) que nous supposons pour les deux langues :

(15)



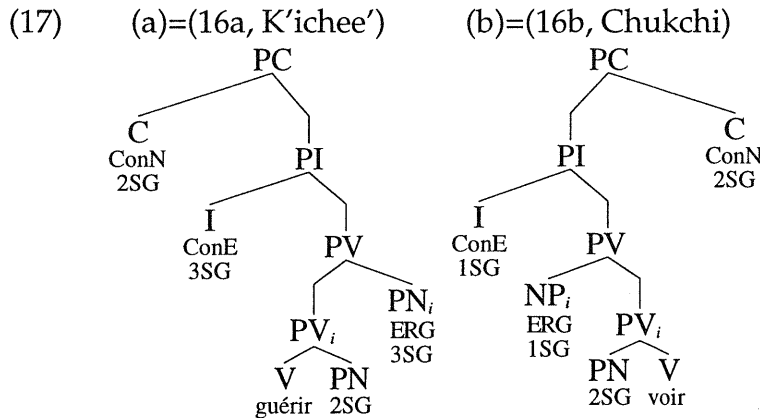
Il est supposé que les deux langues ne diffèrent pas en ce qui concerne la structure syntaxique qu'elles projettent mais par rapport à plusieurs paramètres morphosyntaxiques qui déterminent la réalisation explicite d'une phrase. Le K'ichee' et le Chukchi sont d'accord par rapport à la réalisation morphologique du verbe et ses projections étendues—en dernière instance, le verbe est uni à l'inflexion (I) et l'ensemble qui en résulte est uni au complémenteur (C), processus qui donne comme résultat le mot verbal fléchi que l'on observe dans les exemples. Cependant, ces langues appartiennent à deux types différents du point de vue de la typologie d'ordre de constituants, puisque le K'ichee' appartient au type verbe-initial VOS, alors que le Chukchi est du type verbe-final SOV. Il y a d'autres différences superficielles en plus de l'ordre des constituants. En Chukchi, par exemple, le cas ergatif se réalise explicitement (comme suffixe) à l'intérieur de la projection nominale, alors qu'en K'ichee' ce cas est nul. En K'ichee', les deux noyaux fonctionnels (I et C) sont préfixés dans le complexe verbal ; en Chukchi, le noyau flexionnel est préfixé, et le complémenteur est suffixé, avec la conséquence de que les accords ergatif et nominatif sont séparés par le verbe. Les deux langues diffèrent aussi par rapport au contenu explicite des noyaux fonctionnels, puisque le Chukchi réalise la catégorie du temps en I et, dans quelques conjugaisons, réalise un complémenteur explicitement en C. Le K'ichee', au contraire, réalise la catégorie d'aspect en C, et le complémenteur ne se réalise pas explicitement dans ce noyau — mais la projection verbale dans son ensemble, dans certains contextes syntaxiques, se combine avec la préposition *chi*, laquelle est traditionnellement appelée «complémenteur.» Le spécifieur de C est utilisé en K'ichee' comme lieu d'atterrissage du sujet extrait, et en Chukchi pour l'argument nominatif relativisé. Le spécifieur de I n'est apparemment utilisé dans aucune des deux langues—les arguments nominatifs n'ont pas à monter dans cette position, parce qu'ils sont légitimés «in situ» étant donné que les noeuds

PV et PI sont «transparentes» (et par conséquent ne sont pas des barrières), circonstance qui est reconnue par l'ascension du verbe à I et la montée de celui-ci à C. Nous les considérons la majorité de ces détails comme hors de propos dans le contexte de la question centrale de cette étude.

Ce qui est pertinent est ce qui est universel, y compris (i) la position structurelle de l'accord du sujet et de l'objet et (ii) les relations structurelles entre les noyaux et ses arguments. Dans les langues ergatives qui manifestent un accord explicite, comme le K'ichee' et le Chukchi, il est supposé que, universellement dans la structure transitive non modifiée, le noyau I contient l'accord ergatif et le noyau C contient l'accord nominatif. Et l'on suppose que le sujet d'un verbe (transitif ou intransitif) est l'adjectif distingué de PV et que l'objet est le complément (soeur immédiate) du verbe.

J'utilise les phrases (2a) et (10a), du K'ichee' et du Chukchi, respectivement, pour illustrer les propriétés essentielles de la phrase transitive de ces langues, en les répétant en (16); et en (17) je présente graphiquement les structures de base correspondantes :

- (16) (a) x-at-uu-kunaaj
 ASP-2SG-3SG-curar : TR
 'Il t'a guéri'
- (b) gvm-nan gvt tv-l'u-gvt
 yo-ERG tú 1SG-ver-2SG
 'Je t'ai vu.'



L'ordre des noyaux correspond à l' «ordre de base» des deux langues, mais en réalité il est arbitraire dans cette représentation abstraite où l'ordre linéaire ne joue aucun rôle. Par conséquent, en ce qui concerne les relations grammaticales fondamentales, les structures sont essentiellement identiques. Cette représentation abstraite est celle que je vais utiliser pour discuter les principes de la grammaire du cas et de l'accord.

Les ingrédients fondamentaux de la théorie du cas et de l'accord que j'utilise ici sont les suivants (formulés informellement ; pour une formulation détaillée voir Bittner, 1994 ; Bittner et Hale, 1996) :

- (18) Légitimation des arguments directs :
- (a) Filtre Casuel : Une PN «nue» (=nominative) doit être régie par C.
 - (b) Liage Casuel : Une PN «marquée» (=ergative, accusative, ...) doit être régie, liée, et localement c-commandée par un noyau approprié.
- (19) Définition de l'Accord :
- L'accord consiste en une relation entre un argument A et un noyau qui le régit.

Comme on l'observe en (18a), le nominatif est considéré comme l'absence de cas, idée qui provient de Jakobson (1936)—c'est une projection nominale nue, dépourvue de cas, et qui, en conséquence, doit satisfaire le filtre casuel à travers la rection ; spécifiquement, elle doit être régie par le complémenteur, C, noyau quasi-casuel. Et d'après la définition informelle de (19), l'accord est une relation structurelle entre arguments et noyaux, et dépend de la situation structurelle dans laquelle se trouvent les arguments impliqués et de la condition des noyaux pertinents (comme nous allons le voir dans un instant). Dans les exemples que nous avons présentés, en (16, 17), phrases transitives, le noyau I régit le sujet et s'accorde avec lui ; et C régit l'objet (par transparence) et s'accorde avec lui.

Nous n'avons pas encore discuté le mécanisme du liage (ou «assignation») de cas. D'après (18), un argument qui porte un des cas structurels marqués, comme ergatif, accusatif, datif ou oblique, a besoin de se trouver dans une position structurelle où il puisse être «lié» (c'est à dire lié, régi, et c-commandé) par un noyau approprié. Dans cette situation le liage casuel est obligatoire et, par conséquent, l'assignation d'un cas structurel à l'argument. Dans les exemples de (16, 17), le noyau I (flexion), a les caractéristiques d'un noyau approprié pour lier le sujet.

Un noyau N, pour être approprié pour lier un argument A, a besoin de satisfaire les trois conditions suivantes :

(20) Conditions sur le noyau lieur (N) :

- (a) Le noyau N projette ou régit un syntagme qui contient l'argument A.
- (b) Le noyau N c-commande localement l'argument A, (c'est-à-dire de manière qu'aucun autre noyau n'intervienne entre N et A).
- (c) Le Noyau N régit un "compétiteur casuel" de l'argument A.

Une caractéristique bien connue des langues ergatives est que le verbe n'a pas la capacité d'assigner le cas à son objet, ou dans nos termes, le verbe ne peut pas lier son objet. Cela est dû au fait qu'il ne satisfait pas toutes les conditions de (20). Il projette bien un syntagme, et il c-commande son objet ; mais il ne régit pas un compétiteur casuel, c'est à dire, un co-argument "nu" de l'objet ; même si le sujet était nominatif, il ne servirait pas comme compétiteur parce qu'il est en dehors de la portée de la rection du verbe (étant adjoind et, par conséquent, en dehors de la projection maximale du verbe). L'objet reste sans cas, c'est-à-dire au nominatif. C'est pour cela qu'il a besoin de satisfaire le filtre casuel. Dans les langues appelés "syntaxiquement ergatives", un argument nominatif satisfait le filtre casuel au moyen de l'ascension, au spécifieur de I, où il réussit à être régi par C. Dans les langues appelés "morphologiquement ergatives", lesquelles sont des langues transparentes, comme le K'ichee' et le Chukchi, un argument nominatif satisfait le filtre casuel en demeurant in situ, parce que C le régit à distance.

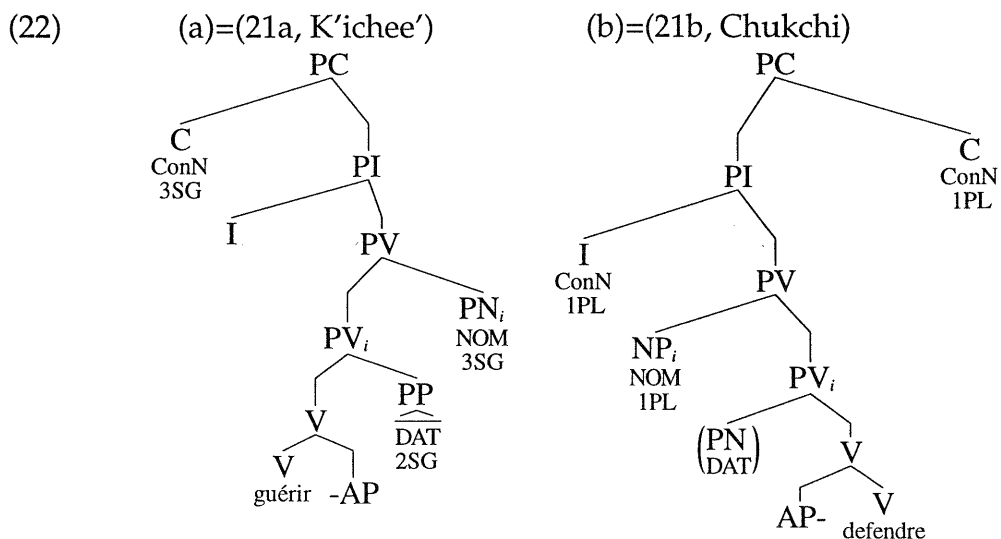
Le noyau I (inflexion), contrairement au verbe, satisfait toutes les conditions : (a) il régit le syntagme PV ; (b) il c-commande le sujet PN ; (c) il régit (par transparence) une PN nominative, à savoir, son objet. Par conséquent, il peut, et doit, lier le sujet, auquel est assigné le cas ergatif (par convention générale de réalisation morphophonologique des cas).

Le verbe peut assigner un cas à son objet seulement s'il régit un compétiteur. On postule que c'est la situation dans les langues accusatives. Dans ces langues, le noyau verbal porte un déterminant incorporé, adjoind au noyau même ; le déterminant incorporé sert de compétiteur et permet que le verbe lie l'objet, auquel est assigné le cas appelé accusatif.

L'antipassif fait intervenir à peu près le même mécanisme. L'idée que l'antipassif est dû à l'incorporation provient originalement du travail de Baker (1988) et a été adoptée dans le modèle dans lequel nous situons cette étude (Bittner et Hale, 1996). Dans le cas de l'antipassif, le verbe a incorporé un noyau substantif qui sert de compétiteur casuel et permet que le verbe lie l'objet, lui assignant le cas oblique (datif, instrumental ou un autre cas oblique, suivant la réalisation particulière de la langue). Les phrases (3) et (12a) répétées ici dans (21), illustrent l'antipassif du K'ichee' et du Chukchi respectivement :

- (21) (a) x-Ø-kuna-n lee achi ch-aaw-ee
 ASP-3SG-guérir-AP le homme PREP-2SG-SR
 'L'homme t'a guéri.'
- (b) muri mvt-ine-wiriñ-mvk
 nous 1PL-AP-défendre-1PL
 'Nous défendons (qn).'

Les structures syntaxiques correspondantes sont présentées en (22) de façon simplifiée :



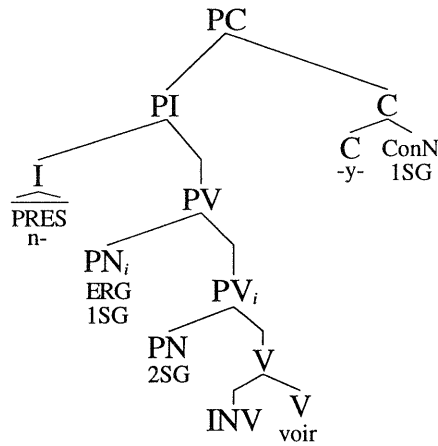
Comme on peut l'observer, l'antipassif est une construction intransitive, du point de vue de l'accord et du cas. Ceci résulte automatiquement si l'élément antipassif (AP) adjoit au verbe est un noyau nominal qui peut jouer le rôle de compétiteur casuel. Si ce que l'on vient de proposer est vrai, le verbe lie son objet et lui assigne un cas oblique (projection prépositionnelle en K'ichee', cas datif en Chukchi). Par conséquent, le noyau I ne peut pas lier le sujet (et lui assigner de cas). Celui-ci, se trouvant sans cas structurel marqué, a besoin de satisfaire le filtre casuel au moyen de la rection, dans le domaine de rection de C. À cause de cela, il est nominatif et s'associe à l'accord appelé "nominatif" (ConN). Celui-ci se trouve en C en K'ichee, comme dans n'importe quel intransitif. Et, en Chukchi, à la première personne, il est distribué de façon discontinue entre les deux noyaux fonctionnels, I et C ; pour les autres personnes il se trouve en C seulement—et ceci est valable en général pour les intransitifs.

Maintenant il convient de retourner au sujet central de cette étude, c'est à dire, l'accord excentrique qui est observé dans la construction de focalisation de l'agent en K'ichee' et l'envers qui apparaît sporadiquement dans les paradigmes transitifs du Chukchi, répété en (23) :

(23) gvm-nan gvt n-ine-l'u-y-gvm
 je-ERG tu PRES-INV-voir-COMP-1SG
 'Je te vois.'

La structure abstraite que nous postulons pour (23) est la suivante :

(24)



Le morphème qui représente l'envers, représenté par INV, est phonologiquement identique à l'antipassif ; et de même que l'antipassif, il est adjoint au verbe. Mais son effet syntaxique est totalement différent. Il n'habilite pas le verbe à assigner le cas à son objet (probablement, à cause de l'abaissement catégoriel qui résulte de la grammaticalisation, dans le sens de Meillet, 1912). En conséquence, la construction inverse, du point de vue du cas, est transitive. Exactement comme la construction transitive directe, ou "normale", c'est le noyau I qui satisfait toutes les conditions de (20) et, pour cette raison, assigne nécessairement le cas ergatif au sujet. Mais comme nous le savons déjà, il y a une différence entre l'envers et le transitif direct par rapport à l'accord. Dans l'envers, le noyau flexionnel I n'a pas d'accord—il est vide à ce point de vue, caractéristique constante de l'envers. Et à cause de cela, les deux arguments de la construction transitive, le sujet et l'objet, sont obligés de concourir pour le seul accord qui existe, à savoir celui qui se trouve en C, le "nominatif" (ConN). Dans cette compétition, l'argument gagnant est le sujet. C'est là que l'accord excentrique trouve son origine.

La question à laquelle nous devons faire face maintenant est la suivante. Pourquoi est-ce que le gagnant est le sujet et non pas l'objet ?

L'objet est l'argument qui normalement s'accorde avec C. Pourquoi est-ce qu'il ne gagne pas ? La solution fait appel à la notion de "distance minimale", posée informalement en (25) :

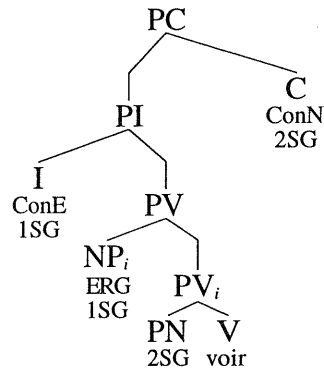
(25) Principe de l'accord à distance minimale :

De deux arguments compétiteurs A_x et A_y qui se trouvent dans le domaine de rectification d'un noyau d'accord N, A_x s'accorde avec N si la distance qui sépare A_x de N est moindre que celle qui sépare A_y de N.

Dans la structure (24), il est évident que le sujet est l'argument qui réussit à s'accorder, suivant (25), parce que des deux arguments, le sujet est celui qui est le plus proche du noyau d'accord C—la totalité de noeuds qui séparent le sujet du noyau C est moindre que la totalité de noeuds qui séparent l'objet du noyau C.

À la différence de la construction inverse, la construction directe ne fait pas intervenir la compétition entre les deux arguments. Comme on le voit en (26)—la structure de (16b)—le sujet s'accorde avec I, le noyau le plus proche, et l'objet s'accorde avec C, le noyau le plus lointain, comparativement (cf., les principes d'Économie de Mouvement de Murasugi, 1992 : 24). Cette circonstance résulte naturellement de la cyclicité du processus qui effectue les relations d'accord (et la cyclicité du processus d' "union" qui définit les relations syntaxiques). La paire sujet-inflexion est établie d'abord dans la processus cyclique, avant la paire objet-complémenteur.

(26)

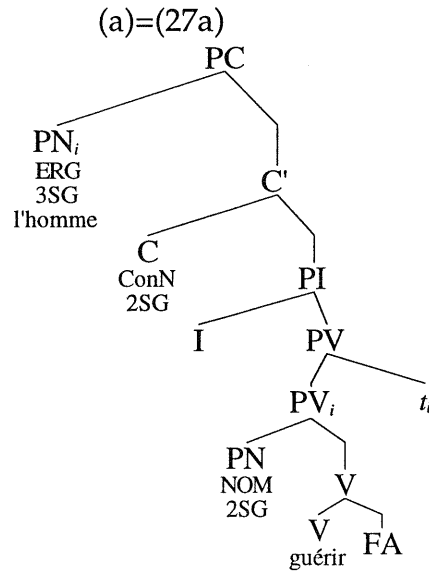


La situation du K'ichee' a beaucoup en commun avec celle du Chukchi ; mais il y a une différence. En Chukchi, un argument qui normalement s'accorde avec un noyau d'accord peut perdre dans la compétition pour l'accord sans que la phrase devienne agrammaticale. En K'ichee', au contraire, un argument de première personne ou de deuxième personne informelle ne peut pas perdre—il doit s'accorder (à la différence de la troisième personne du singulier). C'est comme cela que nous avons la situation illustrée dans les phrases (7), répétées en (27), dans lesquelles le noyau C s'accorde soit avec l'objet, soit avec le sujet :

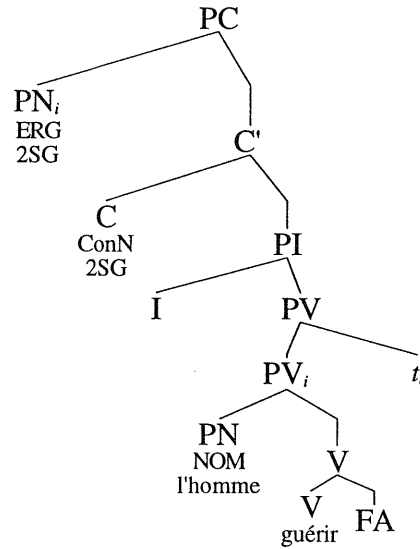
- (27) (a) lee achi x-at-kuna-n (at)
le homme ASP-2SG-guérir-AG (tu.SG)
'C'est l'homme qui t'a guéri.'
- (b) at x-at-kuna-n lee achi
tu.SG ASP-2SG-guérir-AG le homme
'C'est toi qui a guéri l'homme.'

Les structures abstraites de ces phrases sont représentées en (28) :

(28)



(b)=(27b)



La construction de focalisation implique le déplacement de l'agent, c'est-à-dire du sujet d'un verbe transitif. L'utilisation dans cette situation de la morphologie transcrite par FA est optionnelle, mais fortement préférée quand elle est possible. Cette morphologie est apparentée à la morphologie de l'antipassif, pour le moins diachroniquement, mais à la différence de l'antipassif, elle n'affecte pas la transitivité de la phrase. Le noyau I lie le sujet, lui assignant le cas ergatif, comme dans n'importe quelle phrase transitive. Par rapport à ces détails, la morphologie FA correspond plus ou moins parfaitement à la morphologie inverse du Chukchi.

Un autre détail qu'on observe dans ce contexte, tant en Chukchi qu'en K'ichee', est l'élimination absolue de l'accord dans le noyau I. La présence de cette morphologie adjointe au verbe coïncide avec l'absence totale de morphologie d'accord dans le noyau flexionnel I, circonstance qui résulte en l'accord excentrique par compétition entre les arguments directs d'un verbe transitif.

Dans les structures (28a) et (28b), l'argument qui "gagne" est celui qui gagne nécessairement. Un argument direct de la deuxième personne appartient à une catégorie qui, d'après le système paramétrique de la langue, s'associe obligatoirement avec un noyau d'accord. C'est ainsi que la deuxième personne "gagne" dans les structures de (28), même si l'accord qui en résulte est excentrique. La question de la distance ne joue aucun rôle dans le contexte de la construction de focalisation du K'ichee'. Dans cette construction, les arguments ne rivalisent pas l'un avec l'autre, étant donné que la troisième personne du singulier se rend toujours. Et la transparence inhérente de la projection étendue du verbe du K'ichee' permet que le noyau C régisse tant l'objet que le sujet.

L'accord excentrique appuie la définition simple de (19) d'après laquelle l'accord est uniquement une relation structurelle entre un argument et un noyau qui le régit. En particulier, l'accord ne dépend pas du cas de l'argument qui s'accorde ; l'accord n'est pas une réalisation du cas. Le succès de l'accord dépend de la relation de réction et de la compatibilité des traits «phi» partagés par les deux points pertinents dans la structure, l'argument même et le noyau régissant.

Références bibliographiques

AISSÉN, Judith (1996). Pied-piping, abstract agreement, and functional projections in Tzotzil. Natural Language & Linguistic Theory. 14 : 447-491.

BITTNER, Maria (1994). Case, Scope, and Binding. Dordrecht : Kluwer Academic Publishers.

BITTNER, Maria ; HALE, Ken. (1996a). The structural determination of case and agreement. Linguistic Inquiry 27 : 1-68.

BITTNER, Maria ; HALE, Ken. (1996b). Ergativity : toward a theory of a heterogeneous class. To appear in Linguistic Inquiry 27.

COMRIE, Bernard (1979). Degrees of ergativity : some Chukchee evidence. In Planck, Frans (ed.). Ergativity. New York : Academic Press. Pp. 219-240.

DAVIES, William D. ; SAM-COLOP, Luis Enrique (1990). K'iche' and the structure of antipassive. Language 66 : 522-549.

GRIMSHAW, Jane (1990). Extended projection. Ms. Waltham, Mass. : Brandeis University.

KAUFMAN, Terrence (1990). Algunos rasgos estructurales de los idiomas mayances con referencia especial al k'iche'. In Nora England and Stephen Elliott (eds.). Lecturas Sobre la Lingüística Maya, La Antigua Guatemala : Centro de Investigaciones Regionales de Mesoamerica. Pp. 59-114.

KOZINSKY, Isaac ; NEDJALKOV, Vladimir ; POLINSKAJA, Maria. (1988). Antipassive in Chukchee : oblique object, object incorporation, zero object. In Masayoshi Shibatani (ed.). Passive and Voice. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins Publishing Company. Pp. 651-706.

LARSEN, Thomas W. (1987). The syntactic status of ergativity in Quiché. Lingua 71 : 33-59.

MEILLET, Antoine (1912). Linguistique historique et linguistique générale. Paris : Champion.

MONDLOCH, James L. (1981). Voice in Quiché-Maya. Albany, N.Y. : Thèse de Doctorat, SUNY-Albany.

MURASUGI, Kumiko (1992). Crossing and Nested Paths : NP Movement in Accusative and Ergative Languages. Cambridge, MA : Thèse de Doctorat, MIT.

NIK'TE' et SAQIJIX (1993). Gramática Pedagógica K'ichee'. Guatemala : Oxlajuuj Keej Maya' Ajtz'iib'. Programa para el Desarrollo Integral de la Población Maya, Universidad Rafael Landívar.

PYE, Clifton (1988). The Focus Antipassive in K'iche' Maya. University of Kansas Manuscript.

Rizzi, Luigi (1990). Relativized Minimality. Cambridge, Mass : MIT Press.

SKORIK, Petr Ja. (1977). Grammatika Chukotskogo Jazyka, II. (A Grammar of Chukchi, Vol. II) Leningrad : Nauka.

SPENCER, Andrew (1996). Agreement morphology in Chukotkan. Essex Reports in Linguistics 10 : 1-34.

TRAVIS, Lisa. (1984). Parameters and Effects of Word Order Variation. Cambridge, MA : Thèse de Doctorat, MIT.

TRECHSEL, Frank R. (1993). Quiché focus constructions. Lingua 33-78.

WILLIAMS, Edwin (1980). Predication. Linguistic Inquiry 11 : 203-238.

* Cet article a été écrit originellement en espagnol; je remercie Danilo Salamanca, Marie Claude Boivin, et Philippe Schlenker de m'avoir fait la plupart de la traduction française. Et je remercie spécialement les linguistes maya qui m'ont donné de l'information grammaticale sur le sujet que j'examine ici, à savoir Florentino Ajpacaja Tum, Luis Enrique Sam Colop, Gregorio Tum, et Nora England. J'accepte toute responsabilité pour les erreurs qui, sans doute, restent dans ce travail. Et je voudrais exprimer mes remerciements aux organisateurs et aux participants du IV^{ème} Encuentro de Lingüística en el Noroeste (à l'Université de Sonora) et du séminaire Langues et grammaires de Paris 8 où j'ai eu l'occasion de présenter une partie du contenu de ce travail.

Abréviations: 1SG première personne du singulier, 2PL deuxième personne du pluriel, et caetera; AG agent; AP antipassif; ASP aspect; COMP, C complémenteur; CP projection du complémenteur; ConE accord ergatif; ConN accord nominatif; DAT datif; ERG ergatif; FA focalisation d'agent; I flexion, inflexion; IMPF imparfait; INTR intransitif; INV inverse, envers; N nom, substantif; NOM nominatif; PI projection flexionnelle; PN projection nominal; PP projection prépositionnelle; PREP, P préposition; PRES présent; PV projection verbale; SR substantif relationnel; TR transitif; V verbe.